



**Workshop on
Enhancing the
Development Potential of
Trade in Services for
the Least Developed Countries
through Preferential Treatment**

26 March 2018

Statement

Senegal

Coly Seck, Permanent Representative of Senegal to the United Nations Office at Geneva



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MISSION PERMANENTE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE EN SUISSE

**ATELIER SUR LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DU COMMERCE DES SERVICES
DES PMA À TRAVERS LA DÉROGATION SUR LES SERVICES**

26 MARS 2018

**PROJET D'INTERVENTION DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR COLY SECK,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU SÉNÉGAL AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS
UNIES À GENÈVE**

Monsieur le Président ;

Madame la Secrétaire générale Adjointe de la CNUCED;

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs;

Distingués délégués ;

Je voudrais d'abord remercier, à travers vous Madame la Secrétaire générale adjointe, la CNUCED, pour cette étude pilote sur l'effectivité de la mise en œuvre de la dérogation sur les services en faveur des PMA.

Cette étude intervient à un moment crucial où, selon la base de données OMC/CNUCED/CCI, les exportations de services commerciaux des PMA ont reculé de 4% en 2016, tombant à 32 milliards de dollars EU. Ce qui porte la part des PMA dans les exportations mondiales de services commerciaux à 0,7%. Elle intervient également au moment où les PMA ne cessent d'appeler à la mise en œuvre de la décision de Nairobi relative à la dérogation sur les services, qui encourage les membres « à prendre des mesures spécifiques d'assistance technique et de renforcement des capacités pour informer les fournisseurs de services des PMA des avantages disponibles au titre des préférences, de façon qu'ils puissent utiliser les préférences accordées ».

La question de la mise en œuvre effective de la dérogation sur les services revêt à cet égard un double intérêt :

- une évaluation sur le terrain, à travers les informations recueillies auprès des fournisseurs de services des PMA et;
- une perspective d'amélioration des préférences accordées à partir des leçons tirées.

Evaluation de l'utilisation des préférences octroyées

Monsieur le Président,

L'évaluation de la mise en œuvre de la dérogation sur les services part d'abord de l'analyse de l'offre préférentielle (réponses aux besoins des PMA) et de son utilisation (opportunités et contraintes) par les PMA.

Je ne reviendrais pas sur l'analyse des offres faites par les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire. Aussi bien l'étude qui nous a été présentée ce matin que les PMA eux-mêmes ont, en effet, procédé à l'analyse individuelle des 24 notifications soumises à ce jour au sein du Comité du commerce des services de l'OMC.

Cette analyse comparative, sur la base de la requête collective des PMA, des régimes appliqués par les membres, de leurs offres dans le cadre du programme de Doha pour



le Développement et dans le cadre de leurs arrangements régionaux, montre une volonté des pays donneurs de préférences à soutenir la croissance du commerce des services des PMA. Mais, elle montre également que des améliorations sont possibles, en particulier pour les sections B et C de la demande collective des PMA, où les contraintes semblent les plus importantes.

Par contre, il me semble utile d'insister sur l'évaluation de l'utilisation effective par les fournisseurs de services des PMA, des préférences accordées par les pays développés et en développement en mesure de le faire.

A cet égard, plusieurs facteurs contribuent à la difficulté d'évaluer le bénéfice tiré, à ce stade, - rappelons que seulement quatre ans sont passés depuis la première notification - par les fournisseurs de services des PMA. Ce sont notamment :

- l'absence de situation de référence, due en partie à l'inexistence ou la faiblesse des statistiques en matière de services dans plusieurs PMA, en particulier la désagrégation des données par partenaires commerciaux ;
- la non vulgarisation de la dérogation auprès des acteurs économiques (aussi bien dans les pays donneurs de préférences que dans les pays bénéficiaires) ;
- les contraintes internes aux PMA ;
- les obstacles ou limitations à l'accès au marché pour les PMA subsistantes.

La présente étude ainsi que la publication de 2016 de la CNUCED intitulée « the LDC services waiver -operationalized » reviennent sur la difficulté d'avoir des données statistiques sur les services, en particulier dans les PMA, à des fins de politiques sectorielles de développement du secteur des services ou de négociations sur les services. Due en partie à la difficulté d'appréhender physiquement les flux de commerce de services, contrairement aux marchandises, l'absence de données désagrégées sur le commerce transfrontières de services dans les statistiques de la balance des paiements, constitue un défi important pour établir une situation de référence pour l'évaluation des exportations des PMA à destination des pays donneurs de préférence, avant et après les notifications.

Aussi, les enquêtes et interviews des fournisseurs de services, relativement aux opportunités et contraintes dans le cadre de la dérogation sur les services, constituent un moyen d'évaluation de l'utilisation effective des préférences octroyées. C'est le lieu de féliciter la CNUCED et les consultants pour le travail effectué dans les pays pilotes, dont le Sénégal, afin de recueillir les témoignages des parties prenantes.

Néanmoins, la non vulgarisation des préférences accordées ainsi que la complexité des notifications peuvent limiter l'utilisation effective des préférences ainsi que l'évaluation qui peut en être faite. Dès lors, il est crucial que les pays ayant octroyé des préférences accompagnent ces offres, de mesures de vulgarisation aussi bien au niveau interne que dans les PMA et d'assistance technique, afin de permettre aux pays bénéficiaires de tirer effectivement parti de la dérogation.

En ce qui concerne les obstacles ou contraintes internes aux PMA, il convient de relever la faible compétitivité du secteur des services dans certains PMA, liée à des



facteurs micro et macroéconomiques tels que l'environnement des affaires, les coûts des facteurs, la qualité des infrastructures (logistique, communication, transport, etc.), les politiques fiscales et monétaires, la stabilité politique et sociale, la gouvernance économique, etc..

L'utilisation effective de la dérogation sur les services suppose la levée des contraintes liées à la compétitivité des services des PMA ainsi que l'amélioration de l'offre de services exportables.

C'est dans ce cadre que le Sénégal a initié en 2017 une étude sur l'analyse économique du secteur des services, avec comme objectif principal d'identifier les potentialités et contraintes de développement de l'offre de services, ainsi que les opportunités et stratégies d'exportation de services à forte valeur ajoutée. Les objectifs spécifiques de cette étude étaient notamment, de :

- faire un état des lieux et de mesurer le poids économique des douze (12) secteurs de service au niveau du Sénégal, selon les nomenclatures actuelles disponibles et selon les différents modes de fournitures;
- faire une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) de chaque secteur de service ;
- déterminer si le cadre juridique du commerce des services permet un développement économique des différents secteurs de services ;
- déterminer les secteurs et modes de fourniture à fort potentiel et définir les stratégies d'exportation ;
- proposer des solutions aux difficultés que rencontrent les différents secteurs de services au Sénégal et dégager les perspectives de développement au niveau national, régional et continental.

La mise en œuvre des conclusions et recommandations de cette étude permettront de contribuer à la levée des contraintes que connaît le secteur des services au Sénégal et de promouvoir le développement du secteur.

Leçons tirées et perspectives d'amélioration des notifications

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les obstacles identifiés par les fournisseurs de services du Sénégal, en lien avec la dérogation, il convient de rappeler que les secteurs examinés correspondent à ceux mis en avant par le Sénégal dans le cadre de la préparation de la demande collective. Il s'agit :

- des TIC proprement dites (développement des logiciels etc.), BPO (Business Process Outsourcing) et centres d'appels ;
- de la Santé / services médicaux (Hôpitaux, soins post-hospitaliers, services de pré-hospitalisation), Médecins spécialistes, télémédecine, Infirmières / Sages-femmes / médecins ;



- de l'éducation (enseignement supérieur / éducation des adultes) ;
- des arts performants (Audiovisuel - production de films et services connexes).

L'étude montre les potentialités économiques dont dispose le Sénégal dans ces différents secteurs, les opportunités fournies dans les notifications ainsi que les contraintes auxquelles font face les fournisseurs de services sénégalais. Elle propose également des préférences possibles à la lumière des obstacles identifiés par les acteurs.

Par conséquent, il est fortement recommandé d'améliorer notamment les conditions de mobilité des fournisseurs de services des PMA dans les marchés d'exportation (formalités de visas, frais de visa, permis de séjour et de travail, etc.), sachant que le mode 4 relatif au mouvement de personnes physiques constitue l'un des principaux modes de fourniture de services pour les PMA.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs la simplification des procédures, la réduction des redevances et impositions, l'exemption à la contribution pour la sécurité sociale dans le cadre de l'entrée temporaire faisaient partie de la demande collective.

Par ailleurs, comme décelé dans l'analyse des différents secteurs que je viens de rappeler, les exportations sénégalaises de services semblent être tournées vers la sous-région ouest africaine. Même en l'absence de données désagrégées des exportations, la proximité géographique et linguistique, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, la liberté d'établissement dans le cadre des organisations d'intégration régionales, militent en faveur du développement des exportations du Sénégal dans la région.

C'est pour cette raison que le Sénégal mise sur la levée des obstacles au commerce des services en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement sur la mise en place de la zone de libre échange continentale pour renforcer ses exportations de services en Afrique.

Néanmoins, la stratégie nationale de développement des exportations de services, en préparation devra prendre en compte la dérogation sur les services et permettre aux fournisseurs de services un tremplin vers les marchés internationaux.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais réitérer mes vifs remerciements à la CNUCED pour cette étude qui constitue un grand pas en avant vers la mise en œuvre effective de la dérogation sur les services et la vulgarisation et l'appropriation des préférences par les fournisseurs de services des PMA.

Cette phase pilote devrait être étendue aux autres PMA afin de disposer d'une vision globale de l'utilisation de la dérogation par les bénéficiaires, mais également de permettre d'améliorer les offres préférentielles d'accès au marché des services pour les PMA.

A cet égard, j'appelle les donateurs à soutenir les efforts de la CNUCED dans ce sens.

Je vous remercie.

